

NATURE ACADEMY

GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES (OU)VERTS : DES FORMATIONS POUR LES PROFESSIONNELS

FORMATION PHYTOLICENCE

Depuis novembre 2015, tout utilisateur, vendeur ou conseiller de produits phytopharmaceutiques (PPP) à usage professionnel doit être titulaire d'une phytolice.

Les produits phytopharmaceutiques englobent tous les produits utilisés exclusivement en lien avec les plantes et les cultures pour les protéger, agir sur leur développement ou détruire des plantes non désirées (herbicides, insecticides, hormones et régulateurs de croissance, répulsifs, etc).

La phytolice est un certificat professionnel (les particuliers ne sont pas concernés) délivré par le gouvernement fédéral (le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement).

Elle permet d'assurer que les utilisateurs professionnels, les distributeurs et les conseillers disposent de toutes les connaissances nécessaires sur ces produits (législation, utilisation, impact sur la santé et de l'environnement, protections nécessaires, méthodes alternatives...) afin de limiter les risques que leur utilisation implique pour la santé humaine et l'environnement.

La phytolice est obligatoire pour toutes les personnes qui :

- achètent, stockent et utilisent des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel
- distribuent, vendent ou donnent des conseils sur les produits phytopharmaceutiques ou des adjuvants (à usage professionnel et non professionnel) ;

Attention, les biopesticides et les produits autorisés en agriculture biologique sont des produits phytopharmaceutiques, une phytolice est donc également indispensable pour les utiliser dans le cadre professionnel !

Il existe **5 types de phytolice** :

NP (conseil et distribution de produits non professionnels) : à destination des personnes qui vendent des PPP à usage non professionnel uniquement et conseillent des utilisateurs non professionnels

P1 (assistant usage professionnel) : à destination des personnes qui appliquent des PP sous l'autorité d'un supérieur ;

P2 (usage professionnel) : à destination des personnes qui choisissent les PPP à appliquer, les commandent et les achètent, et gèrent l'organisation de leur stockage mais qui ne vendent pas les produits

P3 (conseil et distribution) : à destination des personnes qui vendent des PP à usage professionnel et qui conseillent les utilisateurs

Ps : Usage professionnel spécifique : en complément d'une P2 ou P3 pour les personnes qui choisissent, commandent et appliquent des PPP dont l'agrégation spécifique que leur utilisation est réservée aux détenteurs d'une phytolice Ps.

COMMENT OBTENIR LA PHYTO LICENCE ?

LA PHYTO LICENCE EST DÉLIVRÉE SOIT :

- sur base du parcours scolaire, un certain nombre de diplômes reconnus donnent directement accès au certificat (voir liste Diplômes, certificats et attestations valables | [Phytoweb \(fytoweb.be\)](http://Phytoweb (fytoweb.be)))
- après attestation de réussite d'un examen organisé par l'une des 3 régions.

L'EXAMEN

Si votre formation de base (diplôme de l'enseignement ordinaire) ne vous permet pas d'obtenir la phytolice nce automatiquement, vous devez réussir un examen correspondant au niveau de phytolice nce souhaité (NP, P1, P2 ou P3).

La difficulté de l'examen dépend de la phytolice nce pour laquelle vous candidatez (P1 < P2 < P3). L'examen consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM), qui est réussi si minimum 70% des réponses sont correctes.

Pour vous préparer à l'examen, nous vous conseillons vivement de suivre le tronc commun constitué des formations du thème « pesticides et gestion intégrée » et « gestion écologique ». Les présentations des formations peuvent être communiquées sur demande. En plus de ces formations, l'examen P3 requiert l'étude de syllabus complémentaires communiqués à la demande ou après inscription à l'examen P3.

CONTENU DE LA FORMATION PROPRE À LA PHYTO LICENCE

CETTE FORMATION REPREND NOTAMMENT :

- le cadre législatif relatif à l'utilisation (application, stockage, gestion des déchets) et à la mise sur le marché des ppp ainsi que le cadre législatif relatif à la conservation de la nature : **Module 1 - Législation**
- les connaissances théoriques et pratiques sur les PPP (définitions, nature, usages, dangers et risques pour la santé et l'environnement ...) : **Module 2 - Dangers & risques**
- les éléments théorique et pratiques sur les méthodes alternatives à leur utilisation : **Module 3 - Lutte intégrée**
- les aspects plus pratiques des utilisations de PPP : modes d'actions des PPP, mise en place du local de stockage, entretien du matériel.... : **Module 4 - Connaissance et utilisation des PPP**

En plus des ces formations spécifiques à la phytolice nce, nous vous recommandons de suivre les formations de la thématique « Gestion Ecologique », qui abordent en détails les méthodes alternatives à l'utilisation des produits phyto. Les examens Phytolice nce abordent dans une certaine mesure ces matières et ces formations peuvent être validées comme activité de formation continue dans le cadre de la Phytolice nce.

VALIDITÉ DE LA PHYTO LICENCE

Toutes les phytolice nces sont valables pendant 6 ans. Le renouvellement de la phytolice nce se fait automatiquement au terme de ces 6 ans si le titulaire a suivi un nombre minimum d'activités de formation continue. L'objectif étant de tenir informés les utilisateurs professionnels, les distributeurs et les conseillers en matière de lutte phytosanitaire et d'actualiser leurs connaissances.

FORMATIONS CONTINUE RECONNUES POUR LA PHYTO LICENCE



donne droit à un point de formation continue pour le renouvellement de la phytolice

PESTICIDES ET GESTION INTEGREE

FR-NL | PESTICIDES ET GESTION INTEGREE : Législation

FR-NL | PESTICIDES ET GESTION INTEGREE : Dangers et Risques + Les bonnes pratiques Phytosanitaires

FR-NL | PESTICIDES ET GESTION INTEGREE : Gestion & Lutte intégrée

FR-NL | PESTICIDES ET GESTION INTEGREE : Connaissance et utilisation des produits phytosanitaires

Matière essentielle pour passer l'examen de phytolice

BOTANIQUE URBAINE

FR-NL | BOTANIQUE URBAINE

FORMATION DE TERRAIN - GESTION ECOLOGIQUE

FR-NL | FORMATION DE TERRAIN : Principes de gestion écologique

FR-NL | FORMATION DE TERRAIN : méthodes de fauchage

FR-NL | FORMATION DE TERRAIN : méthodes de désherbage

FR-NL | FORMATION DE TERRAIN : méthodes de taille : massifs, buissons et haies

FR-NL | FORMATION DE TERRAIN : Gestion et conception massifs (fleurissement)

FR-NL | FORMATION DE TERRAIN : Gazons

GESTION ECOLOGIQUE

FR | GESTION ECOLOGIQUE des espaces verts: concept général, aperçu des techniques, réflexion, planification et mise en œuvre

FR | GESTION ECOLOGIQUE : Les plantes invasives et leur gestion

FR | GESTION ECOLOGIQUE : Alternatives aux pesticides : méthodes curatives et préventives contre les adventices, insectes et autres animaux

FR-NL | GESTION ECOLOGIQUE : Gestion circulaire des déchets végétaux

Matière recommandée pour passer l'examen phytolice

VILLE CAMPAGNE

FR-NL | VILLE CAMPAGNE : Importance des milieux ouverts : haie (biodiversité + barrière pollution), prairies fleuries

FR-NL | FORMATION DE TERRAIN : VILLE CAMPAGNE : Bonne pratique d'agriculture urbaine & Luttes alternatives

FR | VILLE CAMPAGNE : Agriculture urbaine et biologique : Principes, pratiques et spécificités du milieu urbain

FR | VILLE CAMPAGNE : Agriculture urbaine et biodiversité

FR | VILLE CAMPAGNE : Agriculture urbaine : Soutien aux pollinisateurs

La Région bruxelloise a fixé la durée minimale de chaque activité à 3 heures de formation.

- Le détenteur d'une phytolice NP devra suivre 2 activités.
- Le détenteur d'une phytolice P1 devra suivre 3 activités.
- Le détenteur d'une phytolice P2 devra suivre 4 activités.
- Le détenteur d'une phytolice P3 devra suivre 6 activités

Un certain nombre de formations organisées par Bruxelles Environnement en dehors du cadre propre à la phytolice peuvent être validées comme activités pour le renouvellement de la phytolice.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur la gestion écologique des espaces (ou)verts ?

Bruxelles Environnement organise des modules de formation, gratuits, à destination des professionnels des secteurs verts. Que vous soyez jardinier, paysagiste ou gestionnaire d'espace vert, ces formations peuvent vous intéresser.

Nous vous proposons un programme à la carte. Vous pouvez vous inscrire séparément aux modules de formation qui vous intéressent.

Certaines de ces formations sont compatibles avec le système de phytolice :

Pour les formations donnant droit à un point de formation continue pour le renouvellement de la phytolice, cela est indiqué dans le descriptif.

CATEGORIES DE FORMATIONS

PESTICIDES ET
GESTION INTEGREE

BOTANIQUE URBAINE

GESTION ECOLOGIQUE

VILLE DENSE

URBANISME ET
BIODIVERSITÉ

VILLE CAMPAGNE

VILLE D'EAU